

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION
N°CD2022-09/1/2
DOSSIER N° 5278

ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57
AU 1ER JANVIER 2023

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

Rapporteur : M. Franck FOULON

OBJET : ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57
AU 1ER JANVIER 2023

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GUERET, le quorum étant atteint,

D É C I D E :

- d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Conseil départemental à compter du 1^{er} janvier 2023 et de préciser que les décisions budgétaires du Conseil départemental (budget primitif, budget supplémentaire le cas échéant, décisions modificatives) seront désormais votées par nature et au niveau du chapitre à compter de cette date (pour ce qui concerne le budget principal).

- et autorise la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET